



# Guide du parent 2024

Un été de mythes  
et légendes...



 CAMP DE JOUR  
MUNICIPAL  
CONFORME 2024

Chers parents,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce guide du parent, lequel vous informera sur les règles de fonctionnement du programme du Camp de jour de la Ville de Sept-Îles.

Le camp de jour se déroulera à l'école Jean-du-Nord. Il est important de bien lire le guide afin d'expliquer à votre enfant le déroulement de son été.

Notre équipe d'animation met tout en œuvre pour développer des activités amusantes et stimulantes, afin de faire vivre un été magique à vos enfants.

Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration et espérons que cet outil répondra à vos interrogations.

Nous restons disponibles pour répondre à vos questions. Vous trouverez d'ailleurs les coordonnées pour nous joindre en page 20 de ce guide. Nous vous invitons également à vous abonner à la page Facebook [Camp de jour – Ville de Sept-Îles](#) pour consulter l'horaire de votre enfant, les programmations d'activités et diverses informations pertinentes tout au long de l'été.

Bonne lecture!

## Table des matières

Le camp de jour de la Ville de Sept-Îles c'est : .....	4
Groupes et ratio .....	5
Horaire de l'été .....	5
Service de garde.....	6
Service d'accompagnement.....	6
Les activités.....	6
Piscine .....	7
Arrivées et départs – fonctionnement .....	7
Retard, absence ou annulation.....	13
Sécurité .....	14
Zone de débarcadère.....	14
Quoi mettre dans le sac à dos .....	15
Repas et collations .....	16
Transport .....	16
Communication aux parents.....	17
Intimidation .....	17
Code d'éthique du parent.....	17
Code de vie des enfants.....	18
Mesures disciplinaires .....	19
Fiche santé .....	19
Allergies .....	20
Risques de contagion.....	20
Renseignements médicaux.....	20
Pour nous joindre .....	21
Annexe 1 - Formulaire d'autorisations de départ.....	22
Annexe 2 – Formulaire d'autorisation de prise d'un médicament .....	23

## **Le camp de jour de la Ville de Sept-Îles c'est :**

---

- ✓ Une équipe dynamique de 75 animateurs et accompagnateurs pour le camp de jour et le service de garde, encadrée par des chefs d'équipe et des techniciennes en loisirs.
- ✓ Des journées thématiques et des jeux variés dans les domaines des arts, des sports, des sciences, etc.
- ✓ Un programme d'accompagnement permettant aux enfants avec des besoins particuliers de profiter pleinement de leur été.
- ✓ Une accréditation au cadre de référence pour les camps de jour municipaux de l'Association des camps du Québec, depuis 2016.

## **Mission**

Afin de rendre accessible une offre de loisir variée, le camp de jour prévoit une programmation et des services d'animation diversifiés permettant à la clientèle de 5 à 12 ans de participer à des activités estivales de groupe se déroulant dans un environnement sécuritaire et de qualité, le tout dans le respect des différences.

## **Formation des animateurs**

Tous nos animateurs suivent une formation de quarante (40) heures données par nos responsables, en plus d'une formation en premiers soins d'une durée de huit (8) heures, dispensée par une instance accréditée. Ainsi, nos animateurs sont bien outillés pour faire vivre un été fabuleux à vos enfants.

## **Lieu du camp de jour**

La Ville de Sept-Îles offre le service du camp de jour à l'école Jean-du-Nord, située au 110, rue Comeau.

## Groupes et ratio

Les groupes sont créés en fonction de l'âge des participants. Ils sont donc assurés d'être jumelés avec des jeunes de leur âge.

Le ratio d'encadrement varie entre 10 et 15 enfants par animateur; soit le ratio recommandé par l'Association des camps du Québec.

## Horaire de l'été

Les activités se déroulent du **mardi 2 juillet au jeudi 8 août 2024**.

- Du lundi au jeudi
- Camp de jour : de 8 h 45 à 16 h 15
- Service de garde\* matin : 7 h 00 à 8 h 45
- Service de garde\* soir : 16 h 15 à 17 h 30



**\* Enfants inscrits au service seulement**

À noter :

- ✓ Il n'y a pas de camp de jour le vendredi.
- ✓ Tous les jeunes dînent sur place avec leur groupe.



**Lunch froid seulement**



Journée type au camp de jour	
7 h 00 et 8 h 45*	Service de garde*   Jeux libres en ateliers
8 h 45 à 11 h 30	Début du camp de jour, rassemblement, prise de présences, animation et collation
11 h 30 et 13 h	Période de dîner   Jeux calmes
13 h à 16 h 15	Prise de présences, animation et collation
16 h 15	Fin du camp de jour
16 h 15 et 17 h 30*	Service de garde*   Jeux libres en ateliers

## Service de garde

---

Le service est offert par l'équipe des animateurs du service de garde de la Ville de Sept-Îles.

Les enfants participent à des ateliers libres et/ou dirigés par les animateurs (jeux sportifs, dessin, jeux de société, lecture, etc.).

Pour pouvoir bénéficier de ce service, votre enfant doit être inscrit.

## Service d'accompagnement

---

Nous offrons un accompagnement adapté aux enfants qui ont des besoins particuliers (trouble du spectre de l'autisme, déficience intellectuelle, handicap physique, etc.) afin de faciliter leur participation aux activités du camp de jour.

Une équipe composée d'un chef d'équipe et d'accompagnateurs s'assure en tout temps du bien-être des jeunes et permet à ceux-ci de vivre une intégration des plus significatives dans le cadre du camp de jour. Les accompagnateurs favorisent la participation des jeunes aux activités organisées dans les différents groupes d'âge.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter le document explicatif sur le service d'accompagnement « Les Hérissons ».

## Les activités

---

Le choix des activités qui composent la programmation est laissé à notre dynamique et créative équipe d'animateurs (jeux de groupe, sports, ateliers culinaires, bricolages, expériences scientifiques, jeux d'eau, etc.).

De plus, à partir de la 2<sup>e</sup> semaine, et ce, à toutes les semaines, tous les groupes iront à la piscine du Centre socio-récréatif et participeront à des activités en grands groupes.

Les parents et/ou tuteurs sont invités à s'abonner à la page **Facebook** du camp de jour afin de connaître les horaires de chaque groupe qui seront publiées le jeudi précédant.

## Piscine

---

Afin d'assurer la sécurité des jeunes, chaque enfant doit passer un test de nage. Le test a pour but de vérifier les aptitudes de l'enfant et vise à déterminer s'il doit porter une veste de flottaison individuelle (VFI) lors des périodes de baignade au camp de jour. La décision relève des sauveteurs et est sans appel.

Tous les enfants de 5 à 7 ans se baignent dans le bassin récréatif et doivent obligatoirement porter une veste de flottaison individuelle (VFI). Celle-ci est fournie par la Ville de Sept-Îles. Les sauveteurs évalueront le niveau d'aisance de l'enfant avec la VFI. Les enfants qui ont de la difficulté à se déplacer avec leur VFI devront porter un bracelet **rouge** et rester dans la zone délimitée par les sauveteurs (pente du bassin récréatif).

Les enfants de 8 ans et plus se baignent dans le bassin 25 mètres et doivent obligatoirement passer un test afin d'établir le niveau de nage de l'enfant qui se verra attribuer une couleur selon le code suivant:

**Rouge** : l'enfant doit rester dans le peu profond avec un VFI

**Jaune** : l'enfant doit rester dans le peu profond, mais sans VFI

**Vert** : l'enfant peut se baigner partout et sans VFI

Afin de faciliter l'activité à la piscine, vous pouvez expliquer le fonctionnement à votre enfant. Cela facilitera le travail de nos animateurs.

## Arrivées et départs –fonctionnement

---

### Arrivée

- ✓ L'arrivée de **l'enfant qui fréquente le service de garde** doit se faire entre **7 h 00 et 8 h 35**. Après cette heure, il faut venir reconduire l'enfant au rassemblement (voir page 9).

À noter que seuls les jeunes et le personnel du camp de jour sont autorisés à circuler sur le site. Les parents ne sont pas admis à l'intérieur de l'école.

### Aucun enfant ne doit être seul sur le site avant 7 h

L'enfant doit aller s'identifier aux animateurs « Sauterelles ». Les parents ou tuteurs peuvent les accompagner à la table. Les animateurs « Sauterelles » auront une liste des jeunes inscrits et vérifieront que seuls les enfants inscrits sont admis.

## Qu'est-ce qu'un animateur sauterelle?

C'est un animateur qui :

- Accueille vos enfants le matin
- Prend les messages pour les remettre aux animateurs
- Est présent le soir afin de vérifier votre identité avant de laisser partir les enfants
- Est une ressource supplémentaire dans les groupes
- Et tout ça avec le grand sourire



## ★ Bloc sportif

Table d'accueil du  
service de garde



- ✓ Les **enfants qui ne fréquentent pas le service de garde** doivent arriver **seulement à compter de 8 h 35.**



S'il fait beau, le lieu de rassemblement se fait sur le terrain de football par groupe d'âge



S'il pleut, le lieu de rassemblement se fait à l'intérieur. Tous les parents ou les tuteurs doivent déposer leur enfant devant le bloc sportif de Jean-du-Nord.



## Procédures de départ

### Vérification de l'identité



- ✓ Les animateurs du camp de jour vérifieront l'identité (à l'aide d'une pièce d'identité avec photo) de toute personne autorisée à venir chercher un enfant, incluant ses parents.
- ✓ Cette règle s'applique à tous les moments où un enfant quitte le camp de jour avec une personne autorisée :
  - Lors d'un départ en cours de journée (ex : rendez-vous)
  - À la fin du camp de jour à 16h15
  - Lors du départ du service de garde entre 16h15 et 17h30

### Formulaire d'autorisations de départ (voir annexe 1)

Lors de l'inscription de votre enfant au camp de jour, si vous avez omis de nous transmettre les informations suivantes :

- Enfant autorisé à quitter seul à 16h15
- Noms sur la liste des personnes autorisées à quitter avec votre enfant
- Votre enfant qui est inscrit au service de garde ne fréquentera pas le service de garde le soir (départ à 16h15)

Vous pouvez appeler au 418 962-2525, poste 2908 avant le 2 juillet 2024 ou remplir le formulaire de l'annexe 1 et le remettre à la table d'accueil après le début du camp de jour. Nous aurons également des formulaires sur place.

Pour les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde le soir :

Pour les enfants qui quittent seuls :

- ✓ L'enfant qui a l'autorisation de quitter seul, à pied ou à vélo (inscrit au dossier) quitte à partir de 16 h 15.

### En cas de beau temps

Pour les enfants qui quittent avec leur parent ou un adulte autorisé (inscrit au dossier) :

- ✓ À 16h15, les enfants attendent l'arrivée du parent avec l'animateur devant le bloc sportif de Jean-Du-Nord.



### En cas de pluie

Les enfants attendront dans le grand dégagement à l'intérieur de l'école Jean-du-Nord. Les parents pourront entrer dans l'école par la porte identifiée dans la photo suivante.



Pour les enfants qui fréquentent le service de garde le soir :

## En cas de beau temps

Les parents devront se présenter à la table de départ, située près du terrain de football.



## En cas de pluie

Les parents devront se présenter à la table d'accueil devant le bloc sportif de Jean-du-Nord (même endroit que le matin).



## Retard, absence ou annulation

### Retard

Pour des raisons de sécurité et de respect de nos ratios d'encadrement, il est très important de respecter les heures suivantes :

	Heures d'arrivées	Heures de départ
<b>Enfant inscrit au camp de jour seulement</b>	Entre 8h35 et 8h45*	16h15
<b>Enfant inscrit au service de garde</b>	Entre 7h00 et 8h35**	Entre 16h15 et 17h30

**Aucun enfant ne doit être seul sur le site avant 7 h. Les enfants qui ne fréquentent pas le service de garde ne sont pas autorisés à être seuls sur le site avant le début du camp de jour**

\* Si vous prévoyez que votre enfant n'arrivera pas à l'heure (rendez-vous ou autre), SVP nous en informer à l'avance en communiquant avec les responsables au 418 962-2525, poste 2908 ou en avisant les animateurs « Sauterelles » à l'accueil.

\*\*Si votre enfant fréquente le service de garde et qu'il arrive à partir de 8h35, vous devez venir le reconduire au rassemblement (voir page 9)

Si vous ne respectez pas les heures d'ouverture ou de fermeture du camp de jour / du service de garde, votre enfant ne pourra pas se présenter au camp de jour le lendemain ou le lundi suivant (si non-respect un jeudi).

### Absence d'une journée

Si votre enfant ne se présente pas au camp de jour pour **une journée, il n'est pas nécessaire de nous en informer**. Étant donné que les présences sont prises plusieurs fois par jour, les animateurs savent qui est présent ou absent cette journée-là.

### Annulation et remboursement d'une ou plusieurs semaines de fréquentation

Prenez note que nous avons une nouvelle politique d'annulation depuis le 1<sup>e</sup> mai 2024.

- ✓ **Aucun remboursement** ne sera accordé pour une annulation faite le ou après le 2 juillet;

- ✓ Lorsque pour des **raisons de santé (maladie ou blessure)**, l'enfant ne peut plus participer au camp de jour, **un certificat médical sera exigé** et le remboursement se fera au prorata du nombre de semaines non utilisées.
- ✓ Un remboursement sera remis si un enfant **se voit expulser** du camp de jour pour le restant de l'été suite à une situation justifiant cette expulsion. Le remboursement sera calculé au prorata du nombre de semaine non utilisées à partir de la date d'expulsion.

## Sécurité

---

Pour la sécurité des enfants, nous vous demandons d'être vigilants près du site du camp de jour. Voici quelques conseils de sécurité à respecter :

- ✓ Réduisez votre vitesse
- ✓ Restez à une bonne distance des cyclistes et des piétons
- ✓ Sensibilisez votre enfant à marcher dans le stationnement et les zones de traverse.

## Zone de débarcadère (voir image à la page 7)

---

Lorsque vous viendrez porter ou chercher votre enfant au camp de jour, nous vous demandons d'utiliser le débarcadère (stationnement) qui se situe à l'avant du bloc sportif de l'école Jean-du-Nord.

Afin de faciliter la circulation et favoriser la sécurité de tous, nous vous demandons de respecter les consignes suivantes:

- ✓ Rouler lentement, maximum 10 km/h puisque plusieurs piétons circuleront dans cette zone.
- ✓ Stationner votre véhicule du côté droit ou gauche afin de laisser le centre libre pour la circulation des automobiles.
- ✓ Assurez-vous de garder votre enfant près de vous et de marcher (et non courir) entre les voitures. Soyez le plus visibles possible. Expliquez les règles de sécurité à votre enfant.
- ✓ Lorsque vous aurez déposé votre enfant, sortez de la zone de débarcadère par la sortie situé du côté de la rue Smith.

Merci de respecter les règles de fonctionnement afin d'assurer la sécurité de tous.

## Quoi mettre dans le sac à dos

---

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, votre enfant doit avoir avec lui son matériel, **bien identifié**.

### À porter ou à apporter chaque jour :

- ✓ Bouteille d'eau réutilisable
- ✓ Crème solaire **\*toujours l'appliquer avant l'arrivée au camp de jour**
- ✓ Huile à mouche
- ✓ Maillot de bain et une serviette
- ✓ Souliers de sport d'intérieur pour le gymnase **\*obligatoire**

*\*Des bacs seront identifiés à chacun des groupes afin que votre enfant y laisse ses souliers pour la période de fréquentation du camp.*

- ✓ Pour l'extérieur, des espadrilles ou des sandales de sport, idéalement à bouts fermés
- ✓ Une tenue vestimentaire appropriée en fonction des conditions météo
- ✓ Une casquette ou un chapeau pour se protéger du soleil
- ✓ Un chandail chaud
- ✓ Un dîner froid et deux collations

*Veillez noter que l'organisation du camp de jour ne fournira ni écran solaire ni bouteille d'eau. Des abreuvoirs sont disponibles pour remplir les bouteilles.*

## Interdit

Jouets, toutous, jeux vidéo portatifs, téléphones intelligents, lecteurs numériques et autres appareils électroniques.

\* À moins d'une activité spéciale et que les animateurs le permettent.

## Repas et collations

---

Tous les enfants dînent sur place avec leur groupe.

Vos enfants seront dehors la majeure partie de la journée, ils dépenseront donc beaucoup d'énergie! Assurez-vous qu'ils aient assez de nourriture dans leur boîte à lunch.

De plus, comme il n'y a pas de réfrigérateur sur place, les packs de glace (Ice Packs) sont fortement recommandés pour assurer la conservation des aliments.

Le partage de nourriture entre les enfants est interdit, en raison des intolérances et allergies alimentaires.

### À apporter :

- ✓ Un repas froid
  - \* Aucun accès à un four à micro-ondes n'est possible.
  - Le thermos est une belle alternative.
- ✓ 2 collations (AM et PM)



**Les noix, les arachides et les fruits de mer sont strictement interdits.**



Vous êtes également priés d'éviter d'apporter des aliments portant la mention peut contenir des traces d'arachides.

## Transport

---



Un service de transport est offert pour amener les jeunes des secteurs de Gallix, Clarke, Ferland, et Place de l'Anse.

Les parents et/ou tuteurs qui ont inscrit leurs enfants recevront par la poste en juin, les informations concernant : le point d'arrêt, l'heure de départ et d'arrivée et la **carte d'autobus**. Cette carte servira à votre enfant pour l'embarquement dans l'autobus.

## Communication aux parents

---

Tous les jeudis, la programmation de chaque groupe pour la semaine suivante sera publiée sur la page Facebook du [Camp de jour – Ville de Sept-Îles](#)

Les parents et/ou tuteurs sont invités à s'abonner à la page Facebook du camp de jour afin de connaître les activités qui seront publiées à chaque semaine.

À noter que nous répondrons aux messages reçus sur la page Facebook uniquement durant les heures de travail, soit : du lundi au jeudi, entre 8h30 et 16h30. Par contre, notre priorité est de s'occuper des enfants, alors il se peut que nous ne vous répondions pas immédiatement.

Vous pouvez également nous rejoindre par téléphone au 418 962-2525, poste 2908.

## Intimidation

---

Les gestes d'intimidation ne sont pas tolérés. Dans le but d'offrir aux jeunes un environnement sain, sécuritaire et agréable, nous vous demandons de nous informer si votre enfant laisse entendre qu'il vit des situations difficiles au camp de jour ou s'il est ou a été victime d'intimidation.

## Code d'éthique du parent

---

En tant que parent d'un enfant fréquentant le camp de jour, vous devez respecter les éléments suivants :

- ✓ Être respectueux envers les jeunes et les employés du camp de jour (animateur, chef d'équipe, techniciennes en loisirs, téléphoniste, etc.);
- ✓ Employer un langage approprié et respectueux dans toutes vos communications;
- ✓ Respecter le code de vie du camp de jour et les directives présentées dans le guide du parent;
- ✓ Fournir le matériel nécessaire à votre enfant.



## «TOLÉRANCE ZÉRO »



La violence va bien au-delà de l'agression physique. Afin d'assurer la sécurité physique, émotionnelle et psychologique du personnel, des parents et des enfants, nous encourageons l'utilisation d'un langage respectueux et non violent au sein du camp de jour de la Ville de Sept-Iles.

### Code de vie des enfants

---

- ✓ Je respecte les autres autour de moi : mes amis, les animateurs, la direction et toute autre personne
- ✓ J'évite de bousculer les autres et de me chamailler
- ✓ Je m'exprime calmement et je recherche des solutions non violentes
- ✓ J'utilise de bons gestes et j'emploie de bons mots lorsque je m'adresse aux autres
- ✓ J'écoute et mets en application les consignes et les règles de mon animateur
- ✓ Je participe activement aux activités
- ✓ Je ramasse mes déchets et je les mets à la poubelle
- ✓ Je respecte les mesures d'hygiène
- ✓ Je reste avec mon animateur et mon groupe
- ✓ Je m'habille convenablement pour participer aux activités
- ✓ Je suis de bonne humeur et souriant
- ✓ Je suis poli avec les animateurs et les amis du camp de jour
- ✓ Et surtout... je m'amuse !



## Mesures disciplinaires

---

### Règlements du camp de jour

Dans l'organisation du camp de jour, tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des enfants et leur offrir un cadre harmonieux, propice au plaisir et à l'épanouissement. Dans cette optique, aucune violence verbale ou physique ne sera tolérée de la part des jeunes ou des parents.

Ainsi, un enfant peut perdre le droit de fréquenter le camp de jour si :

- ✓ Il nuit au bon fonctionnement de son groupe
- ✓ Il ne respecte pas les règlements
- ✓ Il a un comportement violent

En cas de comportement inadéquat, le personnel intervient selon les étapes suivantes :

1. Avertissements verbaux par l'animateur en fonction de l'acte posé par l'enfant.
2. Appel téléphonique aux parents
3. Premier avertissement et suspension d'une (1) journée
4. Deuxième avertissement et suspension de trois (3) jours
5. Renvoi de l'enfant pour le reste de l'été

Certains comportements peuvent exiger des sanctions immédiates (ex. : fugue, violence physique ou psychologique, intimidation, taxage, etc.). Dans ces cas, les responsables se réservent le droit d'expulser le jeune sans préavis. Un enfant pourrait être expulsé du camp de jour si le parent fait preuve de violence verbale, physique ou psychologique envers un membre du personnel ou un enfant.

## Fiche santé

---

Il est important de remplir la fiche santé pour le bien-être de votre enfant. Si, au cours de l'été, il y a des changements dans l'état de santé de votre enfant, il est essentiel d'en aviser les responsables.

Nous vous demandons d'inscrire le plus de numéros de téléphone possible afin que nous puissions vous joindre qu'en cas d'urgence.

## Allergies

---

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il est **TRÈS IMPORTANT** d'inscrire cette information sur la fiche santé.

Pour les enfants allergiques qui ont une dose d'adrénaline, ils doivent **TOUJOURS** garder leur Epipen avec eux et le parent doit s'assurer que les animateurs du groupe savent où le trouver en cas de besoin.

Nous vous conseillons d'expliquer à l'animateur de votre enfant comment son allergie se manifeste et ce qui risquerait de déclencher l'allergie.

## Risques de contagion

---

Si votre enfant présente des symptômes qui donnent au personnel des raisons de croire qu'il est malade, vous serez contacté et quelqu'un devra venir le chercher le plus rapidement possible. Si votre enfant a des symptômes (fièvre, vomissements, poux, toux importante, etc.) pouvant être contagieux, nous vous demandons de le garder à la maison pour éviter la propagation.

## Renseignements médicaux

---

Aucun médicament ne peut être administré à un enfant sans l'**autorisation écrite** des parents ou tuteurs. Ceux-ci doivent **remplir le formulaire d'autorisation de prise d'un médicament** (situé à l'annexe) **l'imprimer et le remettre à l'animateur sauterelle** à son premier jour de fréquentation avec les médicaments à administrer pour la journée dans un pot identifier au nom de l'enfant.

Les médicaments seront conservés dans le bureau des chefs d'équipe.

Prendre note que seule la dose de la journée peut être conservée dans nos bureaux. Ainsi, le parent doit apporter à chaque jour la dose nécessaire selon la posologie prescrite du médicament.

**Aucun médicament, sous ordonnance ou en vente libre, ne peut être laissé dans le sac à dos de l'enfant**, et ce, pour éviter des incidents imprévisibles, notamment le risque que le médicament puisse être pris par un autre enfant.

## **Pour nous joindre**

---

Nathalie Dignard, téléphoniste, 418 962-2525, poste 2908

Judith St-Gelais, technicienne en loisirs, 418 962-2525, poste 2961

Sophie Tremblay, technicienne en loisirs, 418-962-2525 poste 2979

# Annexe 1

## AUTORISATION DE DÉPART

Le présent document est utilisé pour toute directive de départ différente de celle figurant au dossier de l'enfant.

**Nom du ou des enfants :** \_\_\_\_\_

### Cette autorisation est valide pour la ou les semaines suivantes :

- Semaine 1                       Semaine 3                       Semaine 5   
Semaine 2                       Semaine 4                       Semaine 6

### La ou les journées concernées :

- Tous     Lundi     Mardi     Mercredi     Jeudi

### J'autorise mon ou mes enfants à quitter :

- Seul  
 Avec les personnes suivantes :

Nom complet des personnes autorisées

Liens avec l'enfant

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

\*Important : les personnes autorisées devront avoir **obligatoirement** une pièce d'identité avec photo afin de récupérer le ou les enfants

\_\_\_\_\_

Signature du parent tuteur (autorisé au dossier)

\_\_\_\_\_

Date

## Annexe 2

### Camp de jour – Ville de Sept-Îles AUTORISATION DE PRISE D'UN MÉDICAMENT

Pour des raisons de sécurité, nous vous demandons de mentionner tout médicament qui doit être pris par l'enfant. Merci d'aviser la direction du camp de jour et/ou service de surveillance de toute modification concernant ces renseignements.

#### INFORMATION SUR L'ENFANT

Nom de l'enfant :
Date de naissance :
Groupe de l'enfant :

#### PERSONNES-RESSOURCES

Nom et prénom du parent :		
Tél.(résidence)	Tél. (cellulaire) :	Tél. (travail) :

Raison de la prise du médicament :	
Dose :	
Fréquence :	Heures :
Forme : capsule, pilule <input type="checkbox"/> liquide <input type="checkbox"/> autre <input type="checkbox"/> spécifiez :	
Mon enfant prend son médicament : seul <input type="checkbox"/> avec de l'aide <input type="checkbox"/>	
Le médicament a besoin d'être réfrigéré : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	
Date du début de la prise du médicament :	Fin :
Le médicament sera remis à l'animateur : chaque jour <input type="checkbox"/>	
Autres informations pertinentes :	

**J'autorise mon enfant à prendre le médicament décrit ci-dessus en se conformant aux modalités prescrites.**

Nom du parent/tuteur : \_\_\_\_\_

Signature du parent/tuteur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_